

## Séance publique du 12 juillet 2004

### Délibération n° 2004-2023

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Chassieu

objet : **Site d'Eurexpo - Amélioration des accès - Demande d'individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1543 en date du 24 novembre 2003, le conseil de Communauté a approuvé l'attribution d'une subvention de 10 M€ au comité de la foire de Lyon (Cofil) dans le cadre du projet d'extension d'Eurexpo estimé à 38,3 M€ ainsi que les principes d'amélioration de la desserte du site.

L'agglomération lyonnaise est actuellement en seconde position en France, après Paris, pour l'accueil de grands salons et représente 7,70 % du marché des expositions et salons en France.

Le site d'Eurexpo, qui couvre 115 000 mètres carrés et offre 86 000 mètres carrés d'exposition répartis sur dix halls, 6 350 places de stationnement aménagées pour les visiteurs et 4 130 places de stationnement pour les exposants, dont 2 020 non aménagées, prend une place importante dans la position lyonnaise.

En 2001-2002, le site a accueilli près de 15 000 exposants et plus de 1 500 000 visiteurs sur trente-quatre salons dont sept internationaux. Les plus importants de ces salons (notamment Pollutec et Sirha) nécessitent toutefois un agrandissement de la structure actuelle.

L'agrandissement d'Eurexpo a ainsi été évoqué sur deux sites : le site actuel ou un transfert total de l'activité à proximité de l'aéroport Saint Exupéry.

Le choix qui a été retenu est celui d'une extension du parc sur le site actuel. Celui-ci permet, en effet, une grande capacité de développement : 110 hectares sont la propriété du comité d'organisation de la foire de Lyon (Cofil) auxquels s'ajoutent 60 hectares de réserve foncière appartenant à la Communauté urbaine. La capacité globale du site permet d'envisager une extension jusqu'à 170 000 mètres carrés de halls et 15 000 places de stationnement pour les visiteurs.

Le choix du maintien sur le site actuel s'inscrit dans la stratégie de développement de Lyon Porte de l'Europe se déclinant par une politique d'attractivité et de renforcement des grands équipements d'accueil de l'agglomération, comme le palais des congrès avec la réalisation de la salle 3000.

Le projet d'extension vise à porter la surface d'exposition de 86 000 à 102 000 mètres carrés par une extension de 3 000 mètres carrés du hall 6, la construction, dans la prolongation du hall 6 au nord, d'un nouveau hall 1 de 12 800 mètres carrés.

Les parcs de stationnement seront remis à niveau et de nouveaux stationnements seront créés : 3 500 places pour les exposants et 1 650 places pour les visiteurs avec les voiries de desserte nécessaires. A la suite de ces réaménagements, la capacité d'accueil sera portée à 5 000 pour les exposants et 8 000 pour les visiteurs. La configuration envisagée permettra aussi d'accueillir des salons ou expositions simultanés avec entrées séparées.

Il apparaît, de plus, essentiel que ces augmentations de capacité soient accompagnées de mesures visant à minimiser les dysfonctionnements actuels constatés, à savoir :

- la non-régulation du carrefour avenue de L'Europe-boulevard des Droits de l'Homme et le profil actuel de l'avenue de l'Europe (trois voies alternées et un site propre latéral occasionnant des phases spécifiques dans le fonctionnement des feux) qui entraînent un engorgement systématique du boulevard des Droits de l'Homme aux heures de pointe,
- l'accès unique des exposants avenue Montgolfier et des visiteurs RD 29 qui amène des ralentissements et des bouchons très importants sur la rocade "est" voire l'autoroute A43.

Les aménagements à court terme envisagés pour améliorer cette situation et concernant les dessertes existantes sont donc :

- l'amélioration du fonctionnement des carrefours boulevard de l'Europe-boulevard des Droits de l'Homme et avenue Blériot-rue du Progrès par la mise en place de mesures améliorant l'exploitation des feux,
- la création d'un barreau routier reliant les entrées nord et permettant un accès supplémentaire aux visiteurs venant de la rocade "est" depuis l'avenue Blériot aujourd'hui réservée aux exposants,
- l'aménagement partiel de l'avenue de l'Europe par la mise en place de deux fois deux voies de circulation et une voie réservée aux transports en commun de part et d'autre du terre-plein central existant ,
- le réaménagement du boulevard des Droits de l'Homme entre l'avenue de l'Europe et la RD 29 suivant le principe retenu pour le Boulevard urbain est, favorisant ainsi la mise en place de navette-bus à partir de la station de la Soie au moment de la mise en service de la ligne de tramway Lea et du prolongement du métro.

Le montant des études et travaux liés à ces aménagements est estimé à 4 000 000 € TTC.

A plus long terme, il est également envisagé d'améliorer la desserte directe à partir de l'autoroute A43 en reprenant l'échangeur actuel de l'Aviation et en réalisant le tronçon du Boulevard urbain « est » (BUE) compris entre la RN 6 et le boulevard des Droits de l'Homme.

D'un montant total évalué à 20 000 000 € TTC, ces deux opérations nécessitent la réalisation d'études complémentaires destinées à :

- finaliser le tracé du boulevard dans le secteur de l'Aviation prenant en compte les évolutions urbanistiques et économiques futures du site,
- définir la géométrie et le fonctionnement du carrefour Normandie Niemen pour le réserver aux échanges RN 6-BUE,
- approfondir la configuration géométrique de l'échangeur et des modalités de sa réalisation en accord avec Area, exploitant de l'autoroute A 43.

Le montant de ces études complémentaires est évalué à 500 000 € TTC.

*Circuit décisionnel* : le pôle politique des déplacements a donné un avis favorable à la poursuite de cette opération le 7 juin 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-1543 en date du 24 novembre 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

## DELIBERE

**1° - Approuve** le programme des réaménagements de dessertes existantes et les études complémentaires à lancer pour les aménagements à long terme.

**2° - Ces opérations** sont à inscrire à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. Elles feront l'objet :

a) - d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains sur l'opération Chassieu - amélioration des accès au site d'Eurexpo - réaménagement des dessertes existantes pour un montant de 4 000 000 € TTC répartis selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € TTC en 2004,
- 1 000 000 € TTC en 2005,
- 2 500 000 € TTC en 2006,
- et 400 000 € TTC en 2007,

b) - dans un deuxième temps, d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale déplacements urbains sur l'opération Chassieu - Amélioration des accès au site d'Eurexpo - Accès direct depuis l'A 43 pour un montant de 500 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € TTC en 2004,
- 150 000 € TTC en 2005,
- 250 000 € TTC en 2006,
- et 50 000 € TTC en 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,